

DAP Informaticien

Critères de promotion

Évaluation des modules

- Un module est réussi si la somme des notes des différentes compétences est supérieure ou égale à 30 points.
- Un module fondamental ne peut pas être compensé et doit donc être réussi.
- Un module en-dessous de 20 points ne peut pas être compensé.

Tableau récapitulatif sur la formation concomitante

Année	Modules obligatoires	Avancement	Type de modules	Taux	Modules à réussir	Modules «compensables»
1 ^{ère}	12	Bilan intermédiaire	EP + EG	85%	10 / 12	2 / 12
	8		EP		6 / 8	2 / 8
2 ^e	14	Progression	EP + EG	90%	11 / 14	3 / 14
	10		EP		7 / 10	3 / 10
3 ^e	16	Bilan final	EP + EG		27 / 30	3 / 30
	12		EP		19 / 22	3 / 22

→ Pour le calcul des taux, le projet intégré n'est pas pris en considération.

Critères relatifs au bilan intermédiaire (fin 1^{ère} année)

Les quatre conditions suivantes doivent être remplies pour réussir le bilan intermédiaire :

1. L'élève a au moins réussi 85% de tous les modules obligatoires (EG + EP)
2. L'élève a au moins réussi 85% des modules obligatoires de l'enseignement professionnel
3. Tout module obligatoire a été évalué à au moins 20 points
4. L'élève a réussi tous les modules fondamentaux

En cas de réussite du bilan intermédiaire, les modules non réussis ne doivent pas être rattrapés.

L'élève pourra progresser (sans avoir réussi le bilan intermédiaire) s'il n'a pas réussi un seul module fondamental au programme du dernier semestre ou bien un seul module obligatoire évalué à moins de 20 points au programme du dernier semestre. Ce module doit obligatoirement être rattrapé !

Critères relatifs au bilan final (fin 3^e année)

Les quatre conditions suivantes doivent être remplies pour réussir le bilan final :

1. L'élève a au moins réussi 90% de tous les modules obligatoires (EG + EP)
2. L'élève a au moins réussi 90% des modules obligatoires de l'enseignement professionnel
3. Tout module obligatoire non réussi a été évalué à au moins 20 points
4. L'élève a réussi tous les modules fondamentaux

La réussite du bilan final donne accès au projet intégré final.

Critères relatifs à la progression (fin 2^e année)

Les trois conditions suivantes doivent être remplies pour progresser à l'année suivante :

1. L'élève a au moins réussi 90% de tous les modules obligatoires (EG + EP)
2. L'élève a au moins réussi 90% des modules obligatoires de l'enseignement professionnel
3. L'élève a réussi tous les modules fondamentaux

L'élève pourra progresser s'il n'a pas réussi un seul module fondamental au programme du dernier semestre.

Obtention du diplôme

Le DAP est délivré lorsque le projet intégré final est réussi.

Mention

La mention est calculée sur base des notes des modules évaluées au cours des deux dernières années.

Mention	Moyenne générale
Excellent	≥ 52
Très bien	≥ 48
Bien	≥ 40
Assez bien	≥ 36